



## **COMMUNIQUÉ**

*Objet : Nouvelle publication « Mise en place de la collecte sélective hors foyer : Retours d'expérience des collectivités locales ».*

### **LA COLLECTE SÉLECTIVE HORS FOYER INDISPENSABLE POUR BOOSTER LE RECYCLAGE**

Pour répondre aux dispositions de la loi AGEC concernant la généralisation d'ici au 1<sup>er</sup> janvier 2025 de la collecte séparée pour recyclage des déchets d'emballages pour les produits consommés hors foyer, des collectivités locales se sont lancées il y a plusieurs années pour certaines et récemment pour d'autre, via l'AMI de Citeo, dans l'expérimentation et la mise en place de ce dispositif. Le Cercle National du Recyclage a décidé d'étudier la mise en place de la collecte sélective des déchets hors foyer et de restituer ces recherches, en mettant en avant les retours d'expérience inspirants des collectivités locales engagées dans ce dispositif, dans un dossier intitulé :

#### **Mise en place de la collecte sélective hors foyer : Retours d'expérience des collectivités locales**

La collecte sélective hors foyer a un rôle à jouer dans l'atteinte des objectifs de recyclage des emballages. Dans ce dossier technique, vous trouverez une multitude d'informations et de bonnes pratiques liées à la mise en place de la collecte sélective hors foyer, basées sur les expériences concrètes des collectivités locales.

Les principaux sujets abordés dans ce document incluent :

- les modèles de collecte adaptés aux spécificités locales ;
- les stratégies de communication et de sensibilisation pour encourager la participation de l'ensemble des acteurs ;
- les partenariats permettant de renforcer les capacités de collecte et de traitement des déchets ;
- les résultats quantitatifs et qualitatifs obtenues.

Nous avons sollicité des témoignages de collectivités ayant participé à ce dossier offrant une perspective concrète et inspirante sur les enjeux et les avantages de la mise en œuvre de ces initiatives.

*« Le tri hors foyer est un des leviers importants qu'il convient d'actionner rapidement si on veut atteindre les objectifs ambitieux fixé par l'Europe en matière de recyclage des emballages. La candidature du SMITRED, de ses adhérents et de plusieurs communes à l'Appel à Manifestation d'Intérêt de CITEO a facilité l'installation d'un certain nombre de nouveaux dispositifs de tri, accessibles notamment dans des lieux culturels et/ou touristiques très fréquentés. Je ne doute pas*

que ceux-ci vont permettre d'augmenter encore nos performances de tri de tous les emballages et le recyclage de matières qui, sans cela, auraient été jetées dans la poubelle grise. Aujourd'hui je me réjouis de constater que d'autres communes souhaitent s'engager à leur tour dans cette démarche. »

**Monsieur Eric ROBERT, Président du Smitred Ouest d'Amor**

« La mise en place du tri sélectif sur les quais de Bordeaux a été l'occasion d'impulser une nouvelle dynamique, en sensibilisant plus largement sur le tri et les déchets abandonnés. Même si la route est encore longue, les résultats sont intéressants avec une baisse de 40% des déchets d'emballage au sol et une démarche de déploiement engagée sur l'ensemble de la métropole bordelaise. »

**Monsieur Eric DURANTON, Responsable mission stratégique propreté Bordeaux Métropole**

Le Cercle National du Recyclage invite les acteurs engagés dans la gestion des déchets, les décideurs politiques, les agents des collectivités et toute personne intéressée par le développement du recyclage à consulter ce dossier technique.

Ce document est consultable et téléchargeable librement sur le site [www.cercle-recyclage.asso.fr](http://www.cercle-recyclage.asso.fr), dans la rubrique « Dossiers techniques ».

\*\*\*\*

Contact presse

**Cercle National du Recyclage :**

**Bertrand BOHAIN** - Délégué général

03 20 85 85 22

[bbohain@cercle-recyclage.asso.fr](mailto:bbohain@cercle-recyclage.asso.fr)

---

## **LE CERCLE NATIONAL DU RECYCLAGE EN BREF**

Le Cercle National du Recyclage a été créé en 1995 pour promouvoir le développement de la collecte sélective des déchets ménagers en vue de leur recyclage et aussi pour défendre l'intérêt général dans le domaine de la gestion des déchets. L'action politique de l'association qui regroupe tous les maillons de la « chaîne » du recyclage se fonde sur la priorité donnée au recyclage au sein d'une gestion multi-filières. En ce sens, le Cercle National du Recyclage milite depuis près de 25 ans pour le passage d'une économie linéaire à une économie circulaire. Au titre d'expert « déchets », le Cercle National du Recyclage se positionne également en tant que « lanceurs d'alerte » pour présenter aux différents acteurs « déchets » ainsi qu'aux pouvoirs publics un regard éclairé et des connaissances du terrain issues des échanges avec les collectivités territoriales, les syndicats de collecte et/ou de traitement, les SPL, les SEM, les organisations professionnelles et les associations environnementales et de consommateurs.

---